



COMMUNIQUÉ

Signature de l'Accord-cadre de Doha : le Gouvernement salue une étape décisive dans la quête d'une paix juste, inclusive et durable dans l'Est de la République Démocratique du Congo

Kinshasa, le 15 novembre 2025 – Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo annonce la **signature d'un Accord-cadre pour la paix durable** avec l'Alliance Fleuve Congo / Mouvement du 23 Mars (AFC/M23). Cet accord constitue une étape décisive dans la quête d'une paix juste, inclusive et durable à l'Est du pays.

L'Accord-cadre de Doha fixe les bases d'un processus destiné à mettre fin aux hostilités, à rétablir l'autorité de l'État et à consolider la stabilité nationale. Il réaffirme la détermination du Gouvernement à placer la paix, la sécurité et la dignité du peuple Congolais au centre de son action. C'est dans ce cadre que la protection des populations civiles, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées internes, demeure une priorité.

Les protocoles qui découleront de cet Accord-cadre permettront notamment de sécuriser les corridors humanitaires, de faciliter l'accès des organisations humanitaires, et d'engager des actions urgentes pour répondre aux besoins essentiels des communautés affectées.

Cet Accord s'articule autour de huit (8) protocoles qui résument toutes les problématiques de la crise :

1. **Le Mécanisme de libération des prisonniers**, signé le 14 septembre 2025.
2. **Le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu**, signé le 14 octobre 2025.
3. **L'accès humanitaire et la protection judiciaire ;**
4. **La restauration de l'autorité de l'État, les réformes et la gouvernance participative nationale ;**
5. **Les arrangements sécuritaires intérimaires et le DDR ;**
6. **L'identité, la citoyenneté, le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées ;**
7. **La relance économique et les services sociaux ;**
8. **La justice, la vérité et la réconciliation.**

Le Gouvernement précise que les six protocoles, en dehors de ceux relatifs au Mécanisme de libération des prisonniers ainsi qu'au Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, feront l'objet de discussions deux semaines après la signature de l'Accord-cadre. Il s'agira de préciser les modalités techniques, les calendriers d'exécution et les engagements respectifs des Parties.

Le Gouvernement soutient qu'aucun statu quo n'est compatible avec cet objectif de paix : le processus engagé vise à créer, dans les plus brefs délais, les conditions d'un changement réel et mesurable pour les populations affectées.

Le Gouvernement exprime sa gratitude à l'Etat du Qatar pour son engagement dans ce processus, aux États-Unis d'Amérique, à l'Union africaine et au Médiateur désigné, Son Excellence Faure GNASSINGBE, pour leur accompagnement dans le processus de facilitation.

Enfin, le Gouvernement réaffirme que la paix, la sécurité et la prospérité du peuple Congolais demeurent sa priorité absolue, et qu'il continuera d'agir, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de réconciliation nationale, pour préserver et consolider l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République Démocratique du Congo. Il appelle la population à demeurer sereine, vigilante et mobilisée autour des efforts engagés par le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. **FIN**